

2025

PRISE EN CHARGE D'ANIMAUX SAUVAGES DANS UN CENTRE DE SOINS DÉDIÉ



PRÉPARÉ ET PRÉSENTÉ PAR

L'ÉQUIPE "MÉCÈNES ET PARTENAIRES"



LES ÉLÉMENTS CLÉS DU PROJET



La Ligue de Protection des Animaux du Calais (LPAC) est une association loi 1901 créée en 1930. Depuis 2011, elle gère un Centre de Soins de la Faune Sauvage (CSFS), agréé par les autorités compétentes (AOS 62-2023-1513). La LPAC fait partie de la Confédération Nationale Défense de l'Animal.

Le CSFS est destiné à prendre en charge les animaux sauvages récupérés par l'association, à les nourrir et à leur prodiguer les soins nécessaires en vue de les relâcher dans leur milieu naturel.



Les animaux sont pris en charge par une équipe de soigneurs formés et passionnés. Un vétérinaire sanitaire s'assure régulièrement de l'état de santé des animaux. La responsable du centre est titulaire du certificat de capacité "faune sauvage".

Le CSFS est implanté sur le territoire de la ville de Calais, située sur le littoral de la Côte d'Opale, à quelques dizaines de kilomètres du Royaume-Uni.



Chaque année, plus de 1500 animaux sauvages sont pris en charge par le CSFS : phoques gris et veaux marins, oiseaux marins, rapaces, hérissons...

CE CENTRE DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE EST LE DERNIER DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À PRENDRE EN CHARGE LES PINNIPÈDES, NOTAMMENT LES PHOQUES GRIS ET VEAUX MARINS... VOTRE AIDE EST PRÉCIEUSE !

LA LIGUE DE PROTECTION DES ANIMAUX DU CALAISIS

Depuis 2000, la Ligue de Protection des Animaux du Calaisis occupe les locaux situés 185, rue Jacques Monod à Calais. Les locaux mis à disposition par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers abritent les activités "refuge" et "fourrière", tandis que la LPAC possède un bâtiment, à cette même adresse, au sein duquel s'est développé l'accueil de la faune sauvage.



LE PROJET

Le Centre de Soins de la Faune Sauvage est en recherche active de financements, et ce, afin de pérenniser l'action de l'association envers les animaux sauvages. Les besoins de l'association sont nombreux :

- Achat de nourriture et de médicaments pour les animaux sauvages ;
- Entretien des installations ;
- Développement des volets de communication et de sensibilisation ;
- Renforcement du protocole de suivi des animaux.

LES CHIFFRES CLÉS

ANIMAUX SAUVAGES ACCUEILLIS EN 2024

- 40 phoques gris ;
- 20 veaux marins ;
- 285 petits mammifères, dont 263 hérissons d'Europe ;
- 1079 oiseaux accueillis, les oiseaux marins représentant plus d'un tiers de ces derniers.



NOS ATTENTES

CE QUE VOUS POUVEZ APPORTER AU CENTRE DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE

La Ligue de Protection des Animaux du Calaisis a essentiellement besoin de financements directs qui lui permettront d'assurer, au quotidien, l'accueil des animaux sauvages dans des conditions optimales.

Lesdits financements permettront notamment :

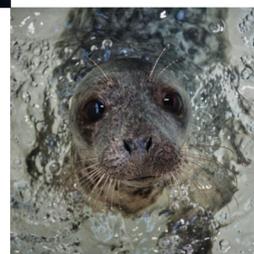
- D'acheter, pour chaque animal sauvage, de la nourriture spécifique (poisson pour les pinnipèdes, petits vertébrés pour les rapaces, insectes pour les hérissons...);
- D'administrer les traitements nécessaires le cas échéant ;
- D'entretenir les équipements (piscines de quarantaine, piscines de réhabilitation, volières, cages d'hospitalisation...);
- D'entretenir les bâtiments ;
- De proposer des actions de sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité auprès du grand public.

NOS ENGAGEMENTS

DES ACTES CONCRETS ET DURABLES

La Ligue de Protection des Animaux du Calais agit au quotidien et sur de nombreux plans. Sachant pouvoir compter sur votre précieux soutien, l'association s'engage à :

- Accueillir les animaux sauvages nécessitant une prise en charge et acheminés par des tiers ;
- Relâcher les animaux sauvages dans leur milieu naturel une fois que leur parfaite autonomie est assurée ;
- Proposer de manière régulière des actions de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité auprès du grand public, notamment lors de manifestations ou dans le cadre d'intervention dans le milieu scolaire ;
- Respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur : interdiction de l'accueil du public au sein des locaux réservés à la faune sauvage, respect de règles d'hygiène strictes et de la tranquillité des animaux pris en charge ;
- Vous associer à nos communications, sur les réseaux et institutionnelles ;
- Vous associer aux événements incontournables de la vie associative : assemblée générale, portes-ouvertes, manifestations diverses ;
- Vous tenir régulièrement informé-e, par courriel, des missions accomplies par la LPAC.





BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

ACTIONS	BUDGET PRÉVISIONNEL
ACHATS NOURRITURE, SOINS	24 100 €
SERVICES ET TAXES ENTRETIEN ET IMPOTS	16 600 €
CHARGES DE PERSONNEL 3 EQUIVALENTS TEMPS PLEIN	100 300 €
TOTAL	141 000 €

UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION

L'Équipe "Mécènes et partenaires" se tient à votre entière disposition afin de discuter de votre volonté d'accompagner la Ligue de Protection des Animaux du Calais au quotidien.



soutien@lpa-calais.org



06 88 82 39 01



185, rue Jacques Monod 62100 CALAIS

PAR AVANCE, UN TRÈS GRAND

